

DÉPARTEMENT  
DE LA SEINE-MARITIME

ARRONDISSEMENT DE ROUEN

CANTON DE  
CAUDEBEC-LES-ELBEUF

VILLE DE  
SAINT-PIERRE-LES-ELBEUF

OBJET

**Finances locales 7.5**  
**subvention**

**Subvention exceptionnelle au  
profit de l'Association Française  
contre les Myopathies**

**DATE DE CONVOCATION**  
13 décembre 2024

Nombre de Conseillers  
en exercice : 29

Nombre de présents : 18

Nombre de votants : 29

**La Maire,**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou modification.

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024-12-98

L'an deux mil vingt quatre  
le dix neuf décembre à dix-huit heures trente

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Nadia MEZRAR, Maire.

**Etaient présents :**

Mme MEZRAR – Mme ESCLASSE – M. GESLIN Francis – Mme VANDEL  
– M. GOMIS – Mme DUDOUET – M. SACHOT – Mme QUOD-MAUGER  
– M. ROGERET – Mme DELOBEL – Mme SEMIEM – Mme MALINGE –  
Mme BARRIERE – Mme CREVON – Mme BOSQUIER – M. BULARD –  
Mme FRIBOULET – M BRUNAUD

**Excusés ayant donné pouvoir**

M. FRESSEL à Mme DUDOUET  
M. BRUNET à M GOMIS  
M MIZABI à Mme VANDEL  
M. Frédéric GESLIN à Mme MALINGE  
Mme DUCHEMIN à M ROGERET  
M PETIT à Mme QUOD-MAUGER  
M. LEMAIRE à M Francis GESLIN  
Mme DUVAL à M SACHOT  
M JEANJEAN à Mme ESCLASSE  
M. BIGOT à Mme BOSQUIER  
Mme LECLERC à M BULARD

**Mme Bosquier est nommée secrétaire de séance.**

**Rapporteur :** Madame Patricia QUOD-MAUGER, adjointe chargée de la Culture, du Patrimoine et des Animations de la Ville.

Les manifestations relatives au Téléthon se sont déroulées les 29 et 30 novembre 2024. A cette occasion, la Ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf, partenaire de cette action, souhaite participer à cet élan de générosité en versant une subvention exceptionnelle à hauteur de la recette d'un spectacle du Festival Graine de public, organisé du 8 novembre au 13 décembre 2024.

Il est donc proposé au Conseil Municipal qu'une subvention exceptionnelle soit versée à l'A.F.M. (Association Française contre les Myopathies) correspondant à la recette du spectacle « Bibliotron » par Babel Fish Compagnie, du vendredi 29 novembre 2024 à 19h à l'Espace culturel Philippe Torreton. soit 150 euros.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20241219-2024-12-98-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/12/2024

**Vu**

Le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2121-29 ;

**Considérant**

L'engagement de la Ville en faveur du Téléthon et le soutien à l'AFM ;

Le **conseil municipal**, décide par :

Voix pour : 29

voix contre 0

Abstention 0

**Article unique** : d'accorder une subvention exceptionnelle de 150€ à l'A.F.M. (Association Française contre les Myopathies).

Fait à Saint-Pierre-lès-Elbeuf, les jour, mois et an susdits